Réf. Farde e-Assemblées : 2493266

N° OJ : 7

Projet d'Arrêté - Conseil du 07/11/2022

Objet : Asbl "Souterrain Productions".- Subside : 3.000,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu l'article 117 de la nouvelle loi communale;

Vu les sommes prévues à l'article 76201/33202 du budget ordinaire de 2022;

Considérant que l'asbl "Souterrain Productions" demande un subside de 3.000,00 EUR pour l'événement "Manneken-Pis se met à la culture du hip-hop";

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

ARRETE :

Article unique.- Un subside de 3.000,00 EUR à l'article 76201/33202 du budget ordinaire de 2022 est octroyé au profit de l'asbl "Souterrain Productions".

Annexes :